

# DOSSIER DE RÉINSCRIPTION ADMINISTRATIVE

# RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2023/2024

# COORDONNÉES

Civilité : Monsieur

Nom\*: ABDULHALIM Prénom\*: Sami

Date de naissance\*: 30/01/2000 Nationalité\*: France

Adresse postale\*: 14 quai de la croisette

Code postal\*: 94000 Ville\*: PARIS 15
Etat/Région: Pays\*: France

Téléphone mobile\*: +33787827074 E-mail\*: sami.abdulhalim.pro@gmail.com

\*Mentions obligatoires

La société Organisation et Développement et ECE sont toutes les deux co-responsables de la collecte et du traitement des données personnelles. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné uniquement à la gestion de l'inscription des étudiants, de leur scolarité et à l'envoi de newsletters sauf consentement expresse des étudiants pour d'autres types de traitement. Conformément aux lois et règlementations en matière de données personnelles, et notamment à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, dans sa version actuellement en vigueur et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (Règlement Général pour la Protection des Données – RGPD), vous bénéficiez d'un droit individuel d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données et d'opposition au traitement des informations qui vous concernent, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données en cas de décès, que vous pouvez exercer en vous adressant OMNES Education – Service du DPO - Immeuble Greenelle – 43 quai de Grenelle – 75015 Paris. Par ailleurs, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Pour plus d'information concernant le traitement de vos données personnelles et vos droits, vous pouvez vous rendre à l'article 11 des Conditions Générales de réinscription ou consulter la Politique de Confidentialité du groupe OMNES Education disponible sur Internet à l'adresse suivante : https://www.omneseducation.com/mentions-legales-donnees-personnelles/.



# **MODALITÉS DE REINSCRIPTION**

La réinscription dans un niveau supérieur est soumise à la décision d'orientation et de passage du jury de fin d'année ou de la commission d'appel et ne sera définitive qu'à l'issue du procès-verbal du jury final.

La signature du dossier de réinscription administrative et le paiement en ligne de l'acompte de réinscription de 0 euro sur les frais de scolarité ont pour effet de finaliser votre réinscription administrative qui ne deviendra définitive qu'après le PV du jury final.

- Programme choisi : ECE Bachelor Paris B3 Concepteur développeur d'applications Fall 2023 (rentrée en Septembre 2023) [4647]
- Session: Septembre

Vous avez la possibilité de régler les frais de scolarité de la manière suivante :

- Soit comptant : le coût total des frais de la scolarité de l'année 2023/2024 s'élèvera à 8100 euros.
- Soit échelonné: le coût total des frais de la scolarité de l'année 2023/2024 s'élèvera à 8505 euros.

<u>ATTENTION</u>: Cette étape est une réinscription administrative. Si vous n'avez pas encore commencé la mise à jour de votre dossier de réinscription académique en ligne, vous pouvez reprendre le même lien url afin de finaliser votre réinscription.



# **CHOIX DU PARCOURS**

## □Parcours en formation initiale (étudiant)

En choisissant ce parcours en formation initiale, vous devez vous acquitter de l'acompte de réinscription obligatoire lors de cette réinscription en ligne. Les frais de scolarité seront payables selon deux modalités possibles : paiement comptant ou paiement échelonné (cf. article 3 des Conditions Générales de réinscription).

Plusieurs alternatives peuvent aider au financement de la formation initiale :

- Le rythme alterné permet des périodes rémunérées en entreprises : stages, jobs étudiants.
- Des accords bancaires peuvent vous permettre d'accéder à des taux préférentiels dédiés aux étudiants OMNES Education.

□ Parcours en formation initiale, avec la possibilité de basculer sur un parcours en alternance : « Je pourrai suivre la formation en alternance si je trouve une entreprise au plus tard le 31/08/2023 »

Pour bénéficier des outils de recherche d'entreprises mis à disposition des étudiants (plateformes d'offres, bases de données des entreprises, rendez-vous personnalisés, soutien du service Career Center de ECE) et garantir votre place au sein de la formation, vous avez choisi une modalité de paiement tel qu'indiqué dans le paragraphe 1 des conditions financières.

Le contrat de professionnalisation/d'apprentissage signé par l'entreprise devra être transmis à nos équipes dès signature. Après validation du contrat par nos équipes, les sommes déjà versées vous seront remboursées à la fin de la période d'essai prévue dans le contrat et si la convention de formation signée par l'entreprise a été transmise à ECE.

Si vous n'avez pas encore trouvé votre contrat de professionnalisation ou d'apprentissage avant votre intégration :

- vous pouvez démarrer votre formation en initial et basculer sur une formation en alternance après votre intégration si vous trouvez une entreprise dans les délais légaux,
- vous pouvez demander avant votre intégration un report de réinscription sur l'année suivante (cf. article 5des Conditions Générales de réinscription),
- vous pouvez aussi demander un désistement et un remboursement de votre acompte de réinscription jusqu'à la date de désistement prévue dans les Conditions Générales de réinscription (cf. article 4 des Conditions Générales de réinscription).

## ⊠ Parcours en formation en alternance : « J'ai trouvé une entreprise pour faire mon alternance ».

Vous avez téléchargé votre promesse d'embauche ou document justificatif en ligne. Celle-ci est sauvegardée dans votre dossier par nos soins.

Dans le cas d'une rupture du contrat, l'organisme de formation proposera à l'apprenant de poursuivre son cursus dans le cadre de la formation initiale. L'étudiant réglera alors les frais de formation restant à courir à compter de la résiliation du contrat.

□ Parcours en formation continue (CPF, Demandeur d'emploi...)

Préciser:

Vous avez téléchargé votre demande de financement spécifique en ligne. Cette dernière est sauvegardée dans votre dossier. Nos équipes vous transmettront dans les plus brefs délais les documents nécessaires au montage de votre dossier de financement.



# I- CONDITIONS FINANCIÈRES 2023/2024

# . FRAIS DE SCOLARITÉ ET CALENDRIER DE PAIEMENT

La réinscription administrative est matérialisée par :

- La signature du présent Dossier de réinscription administrative (ci-après « **Dossier de réinscription administrative** »).
- Le paiement de l'acompte de réinscription mentionné ci-dessous.

Elle sera définitivement validée par la mise à jour de vos données académiques par le biais du lien url qui vous a été envoyé pour vous donner accès au portail ECE.

Les frais de scolarité sont dus en totalité et seront exigibles dès validation\* de la réinscription selon deux modalités possibles décrites ci-dessous.

\*Un étudiant en recherche d'un financement est considéré comme un étudiant en formation initiale, jusqu'à la signature du contrat correspondant: contrat de professionnalisation, contrat FONGECIF, etc. (ci-après le « Contrat Financé »). LE DOSSIER DE REINSCRIPTION administrative DOIT DONC ÊTRE COMPLÉTÉ ET SIGNÉ ET l'acompte de réinscription SUR FRAIS DE SCOLARITE DOIT ÊTRE PAYÊ POUR VALIDER LA REINSCRIPTION. En cas de signature d'un tel contrat, les sommes déjà versées par le payeur au titre des frais de scolarité de l'année académique qui sera effectuée sous Contrat Financé lui seront remboursées à l'issue de la période d'essai prévu dans le Contrat Financé et si la convention de formation signée par l'entreprise a été transmise à ECE.

Les deux modalités de paiement qui vous sont proposées sont le règlement au comptant et le règlement échelonné.

Veuillez cocher la case correspondant à votre choix :

## **☑** OPTION 1 : RÈGLEMENT AU COMPTANT

	Date	Montant
Acompte 1	19/07/2023	1 100 €
Solde	25/09/2023	7 000 €
Total de la formation		8 100 €

# ☐ OPTION 2 : RÈGLEMENT ÉCHELONNÉ

Le règlement des frais de scolarité peut être échelonné. Dans ce cas, les frais de scolarité sont majorés de 405 euros.

	Date	Montant
Acompte 1	19/07/2023	1 100 €
Versement 1	25/09/2023	2 200 €
Versement 2	20/10/2023	868 €
Versement 3	20/11/2023	868 €
Versement 4	20/12/2023	868 €
Versement 5	20/01/2024	868 €
Versement 6	20/02/2024	868 €
Versement 7	20/03/2024	865 €
Total de la formation		8 505 €



# II-CONDITIONS GÉNÉRALES DE REINSCRIPTION

2023/2024

# 1. CONDITIONS PRÉALABLES

Pour que votre réinscription soit validée, vous devez impérativement remplir les conditions suivantes :

- Être à jour du paiement de vos frais de scolarité des années antérieures ;
- Signer le Dossier de réinscription administrative et payer l'acompte de réinscription;
- Mettre à jour vos données académiques et règlementaires en ligne via le lien du portail ECE.

#### 2. FRAIS DE SCOLARITÉ

Le montant des frais de scolarité est précisé dans les Conditions Financières à l'article I ci-dessus.

l'acompte de réinscription payé(s) lors de la réinscription est déduit du montant des frais de scolarité restant dus.

Les frais de scolarité sont dus en totalité et seront exigibles dès validation de la réinscription. Ils sont payables selon deux modalités possibles : paiement comptant et paiement échelonné, selon le calendrier indiqué à l'article I des conditions financières.

En cas de paiement par prélèvement, le payeur doit signer le mandat de prélèvement SEPA.

Toute échéance impayée entraîne la perte de toute facilité de paiement et l'exigibilité immédiate de toutes sommes restant dues.

En outre, en cas de défaut de paiement d'une échéance, ECE se réserve le droit de résilier la réinscription, par courrier recommandé avec avis de réception.

De plus, en cas de défaut de paiement d'une ou plusieurs échéances, vous ne pourrez pas effectuer votre réinscription en année supérieure ou être réadmis sur une autre école du Groupe.

#### 3. CONDITIONS DE RÉTRACTATION

Vous disposez d'un droit de rétractation conformément aux dispositions des articles L.221-18 et suivants du Code de la Consommation, que vous pouvez exercer sans avoir à motiver votre décision dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la signature du présent Dossier de réinscription administrative.

Lorsque le délai de quatorze (14) jours mentionné ci-dessus expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé en France, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Pour ce faire, vous devez nous faire parvenir votre décision de rétractation par tous moyens avant l'expiration du délai précité, notamment :

- Soit par e-mail à l'adresse électronique : inscription.ece.paris@omneseducation.com,
- Soit par courrier à l'adresse indiquée en pied de page.

Un formulaire de rétractation est mis à votre disposition durant 14 jours par le biais d'un lien url suite à la signature du Dossier de réinscription administrative.

En cas de rétractation selon les modalités visées ci-dessus, vous serez remboursé de l'intégralité de la somme versée au titre des frais de scolarité.

Le remboursement sera effectué dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle ECE est informée de votre décision de vous rétracter.

En cas de non-respect du délai de remboursement mentionné ci-dessus, les sommes dues seront majorées, conformément à l'article L.242-4 du Code de la Consommation.

## 4. MODALITÉS DE DÉSISTEMENT

Au-delà du délai de rétractation de quatorze (14) jours précité, la réinscription est considérée comme définitive. Les sommes versées et encaissées ne sauraient être remboursées, sauf dans les cas suivants :

- Refus de visa, sous réserve que la notification de l'annulation nous soit adressée sous huit (8) jours après l'annonce du refus, accompagnée d'une copie de ce refus :
- Motifs sérieux et légitimes notifiés par courrier recommandé avec avis de réception dans les huit (8) jours de survenance de la raison du motif légitime et sérieux, laissé à l'appréciation de l'école et sur présentation de justificatifs.

## 5. DEMANDE DE REPORT

Vous devez demander le report de votre réinscription avant la date d'intégration selon les modalités suivantes :

- Report sur la même année universitaire: vous devez vous adresser à votre service admissions qui vous fournira les documents nécessaires pour régulariser ce report;
- Report sur une l'année universitaire suivante : vous devez vous adresser à votre service admissions qui vous indiquera la procédure à suivre.

Les demandes de report ne peuvent porter que sur une période maximale d'une année. A l'expiration de cette durée maximale d'un an, nous constaterons l'abandon définitif de votre réinscription.

l'acompte de réinscription déjà versé(s) lors de votre réinscription sera déduit des frais de scolarité qui vous seront applicables lors de l'année de ce report. En revanche, il n'est plus remboursable conformément à l'article 4 des Conditions Générales de réinscription.

## 6. CAS DES CONTRATS EN ALTERNANCE



Un étudiant en recherche d'un Contrat Financé est considéré comme un étudiant en cycle classique, jusqu'à la signature du Contrat Financé.

LE DOSSIER DE REINSCRIPTION administrative DOIT DONC ETRE COMPLETE ET SIGNE POUR VALIDER LA REINSCRIPTION.

En cas de signature d'un tel contrat, les sommes déjà versées par le payeur au titre des frais de scolarité de l'année académique lui seront remboursées au prorata de la période qui sera effectuées sous contrat financé. Ce remboursement sera activé à l'issue de la période d'essai prévue dans le Contrat Financé et si la convention de formation signée par l'entreprise a été transmise à ECE.

## 7. ABANDON, EXCLUSION ET INTERRUPTION DE LA SCOLARITÉ

Toute absence non excusée (par un motif sérieux et légitime laissé à l'appréciation de ECE sur présentation d'un justificatif dans les meilleurs délais de l'étudiant) pendant plus de six semaines consécutives pourra être considérée par ECE comme une résiliation définitive de la réinscription. Les sommes déjà versées ne donneront lieu à aucun remboursement et, dans le cas d'un paiement échelonné, les sommes restant dues devront alors être immédiatement réalées.

En cas d'abandon en cours d'année :

- (i) Les sommes déjà versées ne donneront lieu à aucun remboursement,
- (ii) Dans le cas d'un paiement échelonné, les sommes restant dues devront alors être immédiatement réglées sauf motif sérieux et légitime sur présentation des justificatifs (laissé à l'appréciation de ECE).

En cas d'exclusion définitive pour sanction de l'étudiant conformément au règlement intérieur de ECE, les sommes déjà versées ne donneront lieu à aucun remboursement et, dans le cas d'un paiement échelonné, les sommes restant dues devront alors être immédiatement réglées.

#### 8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'étudiant reconnaît avoir été informé du fait que ECE pouvait être amenée à faire réaliser par ses étudiants, dans le cadre de leur cursus scolaire, des créations (œuvres) sur divers supports matériels ou immatériels.

L'étudiant accepte de consentir à ECE, au fur et à mesure de leur création, le droit d'utiliser ses œuvres réalisées dans le cadre de son cursus scolaire au sein de ECE, à savoir, le droit de reproduction, le droit de représentation et le droit d'adaptation, tels que définis ci-dessous :

a) Droit de reproduction

Ce droit comporte le droit de reproduire directement ou indirectement (tout ou partie des œuvres, par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour (notamment par impression, photocopie, mise en mémoire informatique, téléchargement, numérisation, optonumérique, etc...), sur tous supports connus ou inconnus à ce jour (notamment support papier, magnétique, optique, électronique, informatique, numérique, etc...) et en tous formats et toutes définitions.

b) Droit de représentation

Ce droit comporte le droit de représenter auprès du public, d'exposer, de rendre accessible, de diffuser, de communiquer et de mettre à disposition du public tout ou partie des œuvres d'une quelconque façon, directement ou indirectement, par tous procédés connus ou inconnus à ce jour, par tous vecteurs de communication notamment par les réseaux numériques et d'information (réseau Internet, plaquettes, affiches, réseaux sociaux, ou autres), Web TV, les réseaux électroniques, optique et les réseaux de téléphonie mobile, sur tous supports et en tous formats et toutes définitions.

c) Droit d'adaptation

Les droits cédés comportent notamment,

- (i) Le droit d'adapter ou de faire adapter, directement ou indirectement, tout ou partie des œuvres, en tous formats et toutes définitions, et notamment le droit de les numériser, de les recadrer et de les redimensionner;
- (ii) Le droit d'utiliser un seul ou plusieurs des éléments composant les œuvres, de manière isolée ou en association avec d'autres œuvres ;
- (iii) Le droit de traduire ou faire traduire en toutes langues tout ou partie des œuvres ;
- (iv) Le droit de reproduire, faire représenter ou faire représenter tout ou partie des adaptations prévues au présent paragraphe c).

Les droits mentionnés ci-dessus sont consentis :

- À des fins d'exploitation gratuite, <u>uniquement</u> dans le cadre de la communication, la présentation et la promotion de ECE et de ses programmes, notamment lors des manifestations de ECE, portes ouvertes, salons, forums, expositions ;
- Pour tout le monde entier pour toute la durée du cursus scolaire au sein de ECE, ainsi que pendant une durée supplémentaire de cinq (5) ans à compter du jour où l'étudiant a définitivement cessé toute scolarité au sein de ECE;
- Au profit de ECE, de ses ayants droits, à titre totalement gratuit, et en conséquence sans aucune contrepartie financière ou indemnité de quelque nature que ce soit.

## 9. PLATEFORME E-LEARNING

En cas d'accès à une plateforme e-learning pour ECE, l'étudiant devra accepter au préalable les conditions générales d'utilisation mises en ligne.

## 10. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément aux lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles, et plus particulièrement à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, dans sa version actuellement en vigueur, et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, du droit à la portabilité et à la suppression de vos données à caractère personnel. Ces droits peuvent s'exercer par simple courrier transmis au service DPO (Data Protection Officier) à l'adresse suivante : OMNES Education – Service du DPO - Immeuble Greenelle – 43 quai de Grenelle – 75015 PARIS.

Conformément à la loi, la demande sera traitée dans un délai maximum d'un (1) mois suivant sa réception (délai prorogeable de deux (2) mois en cas de demande complexe). Il est rappelé que les demandes abusives sont punies par la loi.

Vous disposez également d'un moyen d'opposition direct au démarchage téléphonique en vous inscrivant à la liste d'opposition BLOCTEL.



Si vous considérez que notre traitement de vos données personnelles est contraire à la législation en vigueur ou à vos droits, vous avez le droit de déposer une plainte auprès de la CNIL.

Les responsables de traitement des données personnelles sont conjointement ECE et la société Organisation et Développement, société par actions simplifiée à associé unique au capital social de 9.041.900,00 euros, dont le siège social est situé Immeuble Greenelle - 43, quai de Grenelle, 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro SIREN 445 260 169 (ci-après « O&D »), qui est en charge de la centralisation et de l'organisation des données personnelles pour l'ensemble de ses filiales et plus généralement pour l'ensemble des écoles et des entités du groupe OMNES Education, et notamment pour ECE. Les données personnelles collectées et traitées par O&D/ECE conjointement dans le cadre de la gestion de votre inscription sont les données personnelles que vous avez transmises volontairement dans le cadre de votre réinscription

Les données personnelles que vous nous avez communiquées seront utilisées (par O&D/ECE conjointement et ses prestataires techniques) pour les finalités suivantes :

- Gestion administrative et commerciale des inscriptions et de votre scolarité au sein de ECE (sur le fondement de l'article 6(1)(b) du RGPD, le traitement des données personnelles étant nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie);
- Pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires, ou pour faire suite aux exigences imposées par des contrôles de l'administration fiscale, à la demande d'un tribunal ou si la communication de ces données est nécessaire à la poursuite d'une enquête ou d'une procédure opposable à ECE et/ou à O&D (sur le fondement de l'article 6(1)(b) du RGPD);
- Envoi par ECE de newsletters et d'offres commerciales (sur le fondement de l'article 6(1)(b) du RGPD) si vous y consentiez (case à cocher ciaprès).

Par ailleurs, si vous y consentez (case à cocher ci-après), ECE et O&D pourront communiquer vos données personnelles :

- (i) aux filiales d'O&D et plus généralement aux autres entités du groupe OMNES Education, ainsi qu'aux partenaires d'O&D et de ECE, afin que ces dernières puissent vous transmettre des newsletters et offres commerciales et notamment des informations sur leurs propres programmes de formation (sur le fondement de l'article 6(1)(a) du RGPD).;
- (ii) à l'association des anciens de ECE afin que cette dernière vous intègre dans son annuaire des anciens élèves et vous transmette des informations et invitations pour les évènements qu'elle organise (sur le fondement de l'article 6(1)(a) du RGPD).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos newsletters ou des emailings émanant des autres écoles et entités du groupe OMNES Education, vous pouvez vous désinscrire en cliquant sur le lien hypertexte prévu à cet effet directement sur les emails qui vous sont adressés.

Les données personnelles sont susceptibles d'être transférées en dehors de l'Espace Economique Européen (EEE). Toutefois, nous avons pris les précautions appropriées, notamment en utilisant les clauses contractuelles types adoptées par la Commission Européenne pour le contrat de transfert des données personnelles et qui sont disponibles sur simple demande, pour que vos données personnelles restent protégées conformément aux présentes Conditions Générales de réinscription et à la Politique de Confidentialité du groupe OMNES Education

Les données personnelles sont conservées pendant une durée variable selon la nature des données concernées.

Pour une information plus détaillée sur le traitement de vos données personnelles, vous pouvez consulter la Politique de Confidentialité du groupe OMNES Education à l'adresse suivante : <a href="https://www.omneseducation.com/mentions-legales-donnees-personnelles/#politique-confidentialite">https://www.omneseducation.com/mentions-legales-donnees-personnelles/#politique-confidentialite</a>

## 11. NOTIFICATIONS

Dans tous les cas où les présentes Conditions Générales de réinscription prévoient l'envoi d'un courrier recommandé avec avis de réception, il est précisé aue ce courrier recommandé doit être un courrier recommandé en version papier et non un courrier recommandé électronique.

# 12. MÉDIATION

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION – CONSOMMATION.

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : http://cnpm-mediation-consommation.eu

Ou par voie postale en écrivant à :CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 23, rue Terrenoire - 42100 SAINT ETIENNE

Par ailleurs, conformément au Règlement (UE) n°524/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 21 mai 2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de résolution de litiges pour les réclamations de consommateurs suite à un achat en ligne, à l'adresse suivante : <a href="https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lna=FR">https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lna=FR</a>

## 13. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

La loi applicable aux présentes est la loi française interne. Tout litige survenant à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent engagement sera soumis aux tribunaux compétents selon les règles de droit commun.

Fait à PARIS 15, le 19/07/2023.

- ☑ J'ai lu les Conditions Générales de réinscription et les accepte sans réserve\*.
- 🛮 J'autorise les écoles et entités du groupe OMNES Education à me transmettre des informations sur leurs programmes.
- 🗵 J'autorise que mes informations soient transmises au service ou association alumni de mon école.

\*Case à cocher obligatoirement pour pouvoir valider l'ensemble du document.